

PLC : Patronage Laïque de Craponne et ESG : Entente Saint Genoise

AUTORISATION PARENTALE

SAISON 2022-2023

Obligatoire pour les responsables des licenciés mineur

EN.V.O.L

Le licencié

Je soussigné(e) :		Responsable légal c	de l'enfant	
Merci de cocher les cas	ses ci-dessous :			
donner tous les soins néc		lubs de l'EN.V.O.L (PL Crapo · le licencié mineur mentionr ait à :		
•	· ·	nille, les frais médicaux, d'h tour individuel de notre enfo	•	
	•	iciper à toutes les activités sket) de toute responsabilité	•	5 5
les clubs (PL Craponne Bo		age mis en place pour le dép 2 Basket) n'engagent pas leu 1cteur.	• •	
J'atteste porter à v	votre connaissance les rens	eignements suivants et four	nir ainsi une ordonnance	si besoin :
<u>Allergies</u> :	□ Asthme	□ Médicaments	□ Alimentaire	□ Autres
Merci de nous préciser la	a/les cause(s) et la conduit	e à tenir		
Votre enfant porte-t-il : Autres informations esse		□ des lunettes □ des proth	•	
publier des images/photo apparaître à l'occasion d	os/articles de presse/docu e sa participation aux activ	nte Ste Génoise Basket), ap ments promotionnels, où le l ités, dans le monde entier e ı club (Chartes parents/enfo	icencié mineur ci-dessus it pour la durée la plus lo	mentionné pourrait ngue prévue par la loi.
Je barre la mention	inutile :			
Le licencié	ci-dessus mentionné peut-	il quitter le gymnase en f	in d'activité sans accom	pagnement :
		OUI - NON		
Fait à	ι	.e		

Le responsable